

193-

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL XI

JUILLET 1905

No 7

PHILIPPE CLÉMENT DU VUVAULT DE VAL-
RENNES (1)

La famille Clément faisait remonter son origine jusqu'au douzième siècle. Ses alliances étaient illustres et puissantes, et elle avait possédé, à la cour et dans l'armée, les charges les plus importantes.

Antoine Clément du Vuault, seigneur de Valrennes, qui fut capitaine dans le régiment de M. de LaTour, "son parent très proche", puis dans celui du prince Furstenberg, se distingua au siège d'Arras. Il épousa Françoise de Cœur, et habita Saint-Germain de la Poterie, évêché de Beauvais.

Son fils, Philippe Clément du Vuault de Valrennes, né en 1655 à Saint-Jean de la Poterie, évêché de Beauvais, entra comme enseigne, en 1662, dans le régiment de Pagny. Il servit ensuite dans les bataillons de campagne et dans le régiment de Normandie pendant treize années.

(1) XI, V, 1070. On a écrit Vallerennes, Valrennes, Vallerenne, Valrenne. Sur la noblesse des Clément du Vuault de Valrennes on peut consulter une étude signée H. V. (M. l'abbé Hospice Verreau) dans le *Journal de l'instruction publique*, livraisons de mai et septembre 1871. Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, procureur-général de la Nouvelle-France, épousa Claire-Françoise Clément de Monceau, cousine de Philippe Clément du Vuault de Valrennes

Il passa dans la Nouvelle-France en 1685 en qualité de capitaine dans les troupes envoyées pour la défense de la colonie.

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans en 1687, les quatre commandants des troupes régulières étaient MM. d'Orvilliers, Saint-Cirq, de Troves et Valrennes, "capitaines d'infanterie et bons officiers."

Au retour de l'expédition, M. de Valrennes fut laissé commandant au fort Cataracoui ou Frontenac avec une garnison d'une cinquantaine de soldats. Il devait y passer deux ans.

Le marquis de Denonville voyant l'éloignement du fort Frontenac, l'état impraticable du chemin pour y parvenir, les dangers pour la garnison de ne pouvoir être ravitaillée, se décida à le faire abandonner. Le 24 septembre 1689, il écrivait dans ce sens à M. de Valrennes. Mais il fallait faire porter ces ordres au commandant. La tâche n'était pas aisée, car les partis iroquois battaient le pays. Un brave, Repentigny de Saint-Pierre, se dévoua, et fut assez heureux pour échapper aux Iroquois, et remettre à Valrennes la lettre de M. de Denonville. Le gouverneur semblait regretter l'ordre qu'il donnait : "Vous pourrez, disait-il, reculer ou avancer votre départ selon l'état de votre garnison, les vivres que vous aurez, et la santé de vos hommes."

M. de Valrennes, conscient de la faute que commettait le gouverneur, retarda le plus qu'il pût l'exécution de ses ordres. A la fin d'octobre, les provisions et les munitions furent jetées dans le lac Ontario, les barques coulées, les ouvrages de pierre minées, et lorsque la garnison s'éloigna avec son chef, un soldat resté en arrière mit le feu aux mèches afin de faire sauter les fortifications.

Mais, dans l'intervalle, M. de Frontenac était arrivé

pour relever M. de Denonville, et aussitôt qu'il apprit les ordres donnés de faire sauter le fort Frontenac, qui était son œuvre, il envoya un contre-ordre à M. de Valrennes. Le messenger du gouverneur, M. d'Ailleboust de Mantebt, rencontra le 6 novembre, à deux heures de Montréal, M. de Valrennes et sa petite troupe. Il était trop tard. Tout était fini.

Lorsque, le 16 octobre 1690, le parlementaire de Phips présenta, dans une des pièces du château Saint-Louis, la sommation de son maître à M. de Frontenac d'avoir à lui remettre Québec, les principaux officiers de la garnison étaient présents.

Le Père Charlevoix raconte ainsi cet incident :

“ Cet écrit fut lu à haute voix et il excita l'indignation de toute l'assistance. Dès qu'on en eut achevé la lecture le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur-général, et lui dit qu'il était dix heures et qu'il ne pouvait attendre sa réponse que jusqu'à onze. Alors il se fit un cri général et le sieur de Valrennes, élevant la voix, dit qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, d'autant plus que Phips était armé contre son légitime souverain et s'était comporté au Port-Royal en vrai pirate, ayant violé la capitulation et retenu prisonnier le sieur de Menneval, contre sa parole et le droit des gens.

“ Monsieur de Frontenac, quoique piqué au vif, témoigna plus de modération ; il ne fit pas même semblant d'entendre le discours de Valrennes et adressant la parole au trompette il lui dit :

“ Je ne vous ferai pas tant attendre. Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé ses droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner son beau-père.....

“ Le trompette demanda cette réponse par écrit, le

général refusa de la donner et ajouta :

“ Je vais répondre à votre maître par la bouche de mon cacon : qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi. ” (1)

En 1691, les Agniers s'entendirent avec les Anglais de New-York pour faire une expédition, au temps des récoltes, contre l'île de Montréal. Schuyler fut mis à la tête de ce parti.

Aussitôt que M. de Callières, gouverneur de Montréal, apprit que l'ennemi approchait, il assembla sept à huit cents hommes qu'il fit camper à la Prairie de la Madeleine, puis, pour protéger Chambly, il y envoya M. de Valrennes avec deux cents hommes. Il lui ordonna, si les ennemis s'attaquaient à ce poste, d'y entrer pour le défendre, et s'ils passaient outre, de suivre leurs pistes, afin de les prendre en queue, pendant que lui-même les attaquerait de front.

Le 11 août, à la pointe du jour, les Anglais et les Agniers attaquèrent la Prairie de la Madeleine. Le capitaine de Saint-Cirq qui commandait les Français et les Canadiens, en l'absence de M. de Callières malade, s'avança imprudemment contre les ennemis. Ceux-ci se retranchèrent dans une maison, firent quelques décharges qui tuèrent plusieurs officiers et soldats, et, cet exploit accompli, se retirèrent.

M. de Valrennes les attendait dans les environs du fort de Chambly. M. Béné, dans une *Relation des actions qu'il y a eu, cette campagne, entre les Français et les Sauvages Anglais*, raconte la bataille qui s'en suivit :

“ M. de Callières attendait l'armée ennemie, et croyant que leur retardement venait de ce qu'ils attaquaient peut-être le fort Chambly, avait heureusement

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.*

envoyé la veille de ce jour fatal M. de Valrennes avec 160 soldats et Canadiens de ce côté là. Le samedi matin, ils entendirent l'attaque de la Prairie, ce qui les fit revenir sur leurs pas, et ce fut à mi-chemin entre les deux forts que sur les neuf heures du matin, ils virent les ennemis qui d'abord se jetèrent sur eux pleins de furies avec leurs cris ordinaires. D'abord on essaya leur première décharge par ordre de M. de Valrennes qui fit coucher tous ses gens à temps derrière un gros arbre étendu qui les couvrait. Cinq ou six des nôtres y furent blessés et entr'autres, le sieur Duchesne, fils de M. LeBer, qui conduisait les Canadiens. Il en est mort au Montréal. Cependant nos gens s'étant levés suivant l'ordre donné, le combat fut sanglant pendant deux ou trois heures, où les ennemis combattant en désespérés furent enfin forcés de se retirer, après avoir laissé sur la place 65 Anglais, 12 Agnés et 5 Loups, outre un grand nombre de blessés que l'on juge y avoir, dont la plupart seront morts de leurs blessures à cause de la grande chaleur, car on en trouva le lendemain 17 morts presque en un tas et huit petits sentiers pleins de sang. On en a encore trouvé depuis et le tout va jusqu'à 130, tant Anglais que Sauvages. Vous voyez par là, Monseigneur, que, autant le matin du samedi, 11 août, nous fut funeste, autant nous fut avantageux le reste du jour par la bravoure et sage conduite de M. de Valrennes et le courage des siens. Quelques Sauvages du Sault et de Lorette ont aussi fait merveilles en cette rencontre, et un y a été tué en exhortant tout le monde à combattre pour la foi. Dans toute cette journée nous avons eu environ 45 morts et plus de 60 blessés. Un seul Anglais que voulut prendre en vie M. de Valrennes a dit qu'il devait venir, au retour de ce premier parti, un second de 400

et du côté de Cataracoui, 503 Sauvages Iroquois pour empêcher les récoltes." (1)

M. de Frontenac complète la relation de M. Bénac dans sa lettre du 20 octobre 1691 :

“ Un parti de cinq cents Anglais, Loups et Agniés étant venus jusqu'à la Prairie de la Madeleine, qui est à deux lieues de Montréal, M. de Callières qui en avait eu avis et qui croyait même le parti plus considérable avait ramassé toutes les troupes que je lui avais envoyées avec quelques habitants qu'il y avait joints, et était allé se poster au pied du fort de la Prairie ayant détaché deux cents hommes sous le commandement de M. de Valrennes pour s'en aller à Chambly qui était l'endroit par où les ennemis devaient venir avec ordre de les laisser passer et de les suivre en queue.

“ Les ennemis qui apparemment avaient dessein d'attaquer le fort de la Prairie, puisqu'ils avaient apporté des grenades, s'en approchèrent une heure avant le jour le 11 d'août et entrèrent dans le camp des habitants dont la plupart, fatigués d'une pluie qui était survenue et d'avoir été toute la nuit sous les armes, étaient rentrés dans le fort et n'étaient pas aussi alertes qu'ils l'auraient dû être ; mais les troupes qui étaient plus sur leurs gardes ayant marché au premier bruit, regagnèrent le camp des habitants, après avoir essuyé la décharge des ennemis qu'ils croyaient des nôtres, parcequ'il ne faisait pas encore assez clair pour se reconnaître et les en chassèrent l'épée à la main, et quoiqu'ils se ralliassent à cent pas au delà, à la faveur d'un rideau qui les couvrait, ils les rechargèrent encore et les obligèrent à se retirer. Cependant, comme ils avaient mis du désordre parmi

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 11, fol. 299.

nos habitants et que dans ces deux charges nous avions perdu quelques officiers et soldats ils s'en retournèrent pleins d'orgueil et d'insolence, lorsque leurs découvreurs rencontrèrent à une lieue et demie de là ceux du sieur de Valrennes qui avaient toujours suivi leurs pistes. Il les attaquèrent croyant qu'ils en auraient bon marché, mais ils furent trompés dans leur attente car quoique le sieur de Valrennes fut de moitié moins fort qu'eux, il disposa ses gens avec tant d'ordre, de conduite et d'intrépidité qu'après un combat qui dura près d'une heure et demie et s'être mêlés par trois différentes fois, jusqu'à se mettre la bourre dans le ventre et s'y brûler les chemises en tirant, il les fit plier et les mit entièrement en déroute, leur ayant tué plus de six vingts hommes sur la place, parmi lesquels il y avait cinq ou six de leurs chefs tant Anglais que Sauvages, blessé un beaucoup plus grand nombre, pris un de leurs drapeaux et fait quelques prisonniers.

“ S'il n'avait pas été aussi fatigué de trois jours de marche qu'il avait fait sans avoir à peine mangé et par des chemins presque impraticables il les aurait suivis plus loin qu'il ne fit et il n'en serait pas échappé un seul pour en rapporter la nouvelle, mais ce qu'il lui était impossible de faire, nos Sauvages du Sault l'auraient pu facilement exécuter, puisqu'étant arrivés de leur fort une heure après l'action au nombre de 120 tout frais et en apparence dans une disposition de bien faire, ils auraient pu les joindre facilement, ils se contentèrent au lieu de cela, de visiter les morts, de les compter et de les dépouiller, ce qui a beaucoup augmenté mes soupçons aussi bien que ceux du public et m'oblige d'écrire un peu vertement aux RR. Pères qui n'ont pu les excuser que par de très méchantes raisons. Il faut néanmoins s'en payer et attendre qu'ils fassent

mieux une autre fois dont ils témoignent avoir envie présentement par la honte qu'on leur a faite.

“ Depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux et l'on peut dire que le sieur de Valrennes a conservé la gloire des armes du Roi et procuré un grand avantage au pays puisque cela nous a donné moyen d'achever nos récoltes paisiblement dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés, et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation.

“ Il espère aussi bien que moi, Monseigneur, que vous aurez la bonté de faire valoir auprès de Sa Majesté ce qu'il a fait et que vous lui procurerez quelque récompense, la chose étant d'une plus grande conséquence que je ne saurais vous le dire dans la conjoncture où elle est arrivée. C'est un des bons et des plus fermes officiers que nous ayons. Il a un beau-frère qui le tourmente pour des affaires de famille et qui lui fait des procès qui l'auraient obligé de passer en France, si je ne lui avais fait espérer que vous voudriez bien lui accorder des lettres d'état pour les arrêter, comme il vous en supplie par le placet que je vous envoie.” (1)

Le roi accorda une pension à M. de Valrennes.

Le 5 septembre 1692, Frontenac remerciait le ministre :

“ Le sieur de Valrennes vous fait lui-même ses très humbles remerciements des grâces que vous lui avez procurées, et il prend la liberté de vous supplier de lui en accorder encore une par le placet qu'il vous présente, pour le mettre à couvert d'une affaire qui lui est arrivée il y a trente et un ans et qu'il n'en avait que quatorze, et que son beau-frère s'est avisé de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 11.

recueillir pour avoir un prétexte de l'exclure de la succession de son père et de sa mère ; ce sont des lettres de réhabilitation qu'il demande. Les services qu'il a sans interruption rendus depuis ce temps-là et qu'il continue de rendre en ce pays semblent lui devoir faire espérer que vous ne les lui refuserez pas. " (1)

L'intendant Champigny écrivait à son tour au ministre le 21 septembre 1692 :

" Le sieur de Valrennes est très obligé à Sa Majesté de la pension qu'elle a eue la bonté de lui donner en considération de ses longs et bons services et des lettres d'état que vous avez pris la peine de lui faire expédier pour la conservation de ses intérêts. Il supplie très humblement Sa Majesté de lui accorder des lettres de réhabilitation pour une affaire qui lui est arrivée lors de sa grande jeunesse il y a environ 30 ans ; depuis lequel temps il a toujours été au service de Sa Majesté, et il vous sera présenté une requête avec les papiers concernant cette affaire. Tout ce que nous pouvons vous dire c'est qu'il est très bon serviteur du Roi et qu'il mérite d'être favorisé. " (2)

Le roi se rendit à la demande de MM. de Frontenac et de Champigny comme on le voit par la lettre suivante de l'intendant Champigny du 4 novembre 1693 :

" Le sieur de Valrennes est très reconnaissant des témoignages que Sa Majesté veut bien lui donner de la satisfaction qu'elle a de ses services et de la volonté où elle est de lui accorder des lettres de réhabilitation. Il est fort incommodé d'une paralysie qui l'oblige de repasser en France pour essayer de se guérir. Son nom est Philippe et on lui a apparemment donné

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12.

(2) Idem.

dans la procédure celui de Paul, parce qu'étant enfant on l'appelait *Paul*. " (1)

En 1696, M. de Valrennes était recommandé pour la croix St-Louis.

" Il descend des quatre premiers maréchaux de France du nom de Clément qu'il porte. C'est le plus ancien capitaine du Canada. Il a trente-trois ans de service et est couvert de blessures. "

En 1697, M. de Valrennes, rempli d'infirmités par suite de ses longues et dures campagnes, demanda sa retraite. Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Nous vous avons plusieurs fois informé, Monseigneur, des services, que le sieur de Valrennes a rendus, qui sont expliqués dans le placet ci-joint qu'il se donne l'honneur de vous adresser. Il est à présent si chargé d'infirmités qu'il ne peut plus remplir ses devoirs de capitaine, dont il est véritablement mortifié par rapport à la disposition où il a toujours été de s'en bien acquitter, en sorte que nous nous sentons obligés de vous prier d'écouter favorablement la supplication qu'il vous fait de lui procurer auprès de Sa Majesté une pension qui puisse lui aider à subsister pendant sa vie. L'expédient que nous trouvons, sans augmentation de dépenses pour le Roi, est de faire passer sa compagnie à un des capitaines réformés dont les appointements de capitaine réformé qui sont de 720 livres par an seraient changés en une pension annuelle de pareille somme, dont il vous aurait une très grande obligation. " (2)

Le Roi accorda la demande de M. de Valrennes, et, le 1er mai 1698, signait en sa faveur un brevet de pension.

Le 15 octobre 1698, MM. de Frontenac et de Cham-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 15.

pigny informaient le ministre que M. de Valrennes se retirait en France.

“ Le sieur de Valrennes, capitaine de ce pays, se retire cette année en France, bien satisfait de ce que Sa Majesté a bien voulu lui permettre à cause de ses infirmités. Nous l'assurons de sa très humble reconnaissance de la pension qu'elle a eue la bonté de lui accorder, dont nous la remercions pareillement, nous ayant fait la grâce d'écouter favorablement la prière que nous lui en avons faite. ” (1)

M. de Valrennes mourut avant le 6 juin 1708, car, à cette date, le ministre écrivait à M. l'abbé de Mignon pour lui demander si la veuve de Valrennes, qu'il lui recommandait, était Française ou Canadienne et si elle était *demoiselle*. P. G. R.

LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Louis Le Gardeur naquit à Montréal le 5 août 1721 du mariage de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et de Marie-Catherine Juchereau de Saint-Denys. C'est le chevalier de Repentigny dont les faits d'armes sont bien connus. Après la chute de Québec, il passa en France et il continua à servir son roi avec dévouement et valeur. En mai 1783, il acceptait le poste de gouverneur et commandant en chef du Sénégal, de Gorée, Rivière de Gambie, Côte d'Afrique, etc. M. de Repentigny mourut à Paris le 11 octobre 1786, honoré et hautement estimé de tous. (2)

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 16.

(2) Il ne faut pas confondre le chevalier de Repentigny avec son frère aîné, Pierre-Jean-Baptiste-François Xavier Le Gardeur de Repentigny qui, en janvier 1748, tua le bourgeois Philibert d'un coup d'épée. Ce M. de Repentigny devint brigadier des armées du Roi et gouverneur de Mahé. Il mourut en 1776.



LOUIS LE GARDEUR DE REPENTIGNY

FORTIFICATIONS DES TROIS-RIVIERES

Oui, les fortifications des Trois-Rivières. Cela vous étonne ? S'il n'y en a pas aujourd'hui, il y en avait autrefois. On peut en parler. La nature du terrain s'y prêtait. Le Platon est une assiette forte par elle-même. Il commande partout autour de lui et ses canons coupent le chenal du fleuve qui en est tout près. C'est même pour cela que le gouvernement fédéral le conserve, afin qu'il reste découvert et qu'on puisse y placer de l'artillerie. Et voilà comment il est loué à la ville moyennant une piastre par année.

Toute la côte, la Table, depuis la rue du Château jusqu'au cap Métaberotine, est indiquée pour recevoir des batteries. Impossible de remonter le fleuve sous le feu des pièces, si jamais cette position dominante en est garnie.

Le Platon ? C'était la pointe du lac au temps où les vagues battaient le pied des côteaux de Sainte-Marguerite et la bordure nord de la rue des Forges.

Bien avant les Français il y avait eu sur cette éminence un fort algonquin dont LaViolette retrouva les ruines le 4 juillet 1634.

Oui, l'endroit est fortifiable et a été fortifié—Platon et ville.

Le Père Buteux écrivait en septembre 1649 :
“ Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois, d'autres remparts que des marais desséchés. ”

Le fort en bois construit sur le platon en 1634 avait un ou deux bastions. C'était toute la défense de la bourgade.

En décembre 1650, M. d'Ailleboust songeait à élever quelque fortification aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là.

Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château " à condition de bâtir la renclure fermée du village. "

Le Père LeMercier nous fait entendre que, l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières, mais si l'on consulte la *Relation* de l'année suivante on comprend que rien ou très peu de chose était fait à ce sujet.

Le 6 juin 1653 le gouverneur-général d'Ailleboust étant aux Trois-Rivières vit que l'on travaillait à mettre la place à l'abri d'une surprise. Il donna ordre à Pierre Boucher de faire exercer la milice au tir à la cible et au maniement des armes.

La bourgade comptait trente-huit ménages : 76 âmes
Hommes non mariés.....13 "
Jeunes garçons.....38 "
Jeunes filles.....26 "

153 "

Je ne mentionne pas les engagés. La milice devait former une compagnie de cinquante hommes.

Les instructions du gouverneur à Boucher lui enjoignent " de faire son possible pour presser la construction de la palissade et tenir mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

" S'il arrivait quelques réfractaires au commandement, ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos.

" La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades, ou quatre s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde, il y aura toujours une personne qui veillera et celui qui devrait être en sentinelle fera

ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

“ Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bon état et bien chargées de postes ou de balles. Il excitera souvent ceux qui vont au travail (des champs) de se tenir sur leurs gardes ; surtout il aura l'œil que les armes soient bien chargées. ”

Il est visible que la palissade demandée, en 1651, ne fut plantée qu'au mois de juin 1653. Vers la fin de juillet on mettait la dernière main aux préparatifs de défense. Pierre Boucher avait alors quarante-six hommes exercés, prêts à agir. Le Père LaMercier qui s'était tenu aux Trois-Rivières depuis le 15 au 20 juillet, pour voir aux ouvrages ci-dessus, reentra à Québec le 21 août.

Le gouverneur Jacques LeNeuf de la Poterie étant absent, la direction des Trois-Rivières revenait à Pierre Boucher. Les Iroquois infestaient les environs de la bourgade et tuaient de temps en temps quelques travailleurs isolés.

Le 22 août fut une journée mémorable. Cinq ou six cents Iroquois tentèrent l'assaut de la place mais ils reculèrent sous un feu meurtrier partant des fusils de la milice et de la bouche de quelques pièces de canon que M. Boucher avait postées fort à propos sur la croupe du Platon pour tirer à feu plongeant.

L'attaque paraît avoir été dirigée non pas contre le village mais contre le fort et cela se conçoit puisque les Sauvages se seraient vu maîtres de tout, après la capture du Platon.

Durant onze années encore les Iroquois continuèrent leurs maraudes autour des Trois-Rivières, escarmouchant ça et là avec nos patrouilles, mais sans oser

s'approcher de la place. Après 1664 on ne les revit plus jamais.

Le 16 mai de cette année 1634, M. de Mézy gouverneur-général, et Mgr de Laval signent un acte pour donner aux habitants le terrain destiné à l'érection d'une église paroissiale, " à prendre, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme ; au nord-nord-ouest joignant la porte de la rue Saint-Pierre ; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg ; au sud-ouest au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. "

La plateforme c'est le Platon. Alors, la palissade courait depuis le boulevard le long de la rue du Château jusqu'au coude de la rue Notre-Dame, où il y avait une porte, et se continuait jusqu'à la rue Saint-Pierre où était l'autre porte. Le terrain de l'église allait de la porte le long de la rue Saint-Pierre jusqu'à la rue Saint-Jean.

Je ne saurais dire depuis quand l'enceinte s'étendait ainsi jusqu'à l'intersection des rues Notre-Dame, Bonaventure et Saint-Pierre. En tous cas, le portail de l'église de bois qui fut construite peu après faisait face à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la rue des Forges.

Le 14 juin 1684, le baron de LaHontan, qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Vingt ans avaient donc suffi pour la suppression de la clôture mentionnée en 1664.

Remarquons que la guerre des Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de LaHontan, aussi le nouveau gouverneur-général Denonville, arrivé de France le 30 juillet 1685, s'empessa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant.

Le plan daté du 14 novembre 1685 montre treize

bastions dans la palissade, ce qui ne s'accorde pas avec la lettre officielle. Peut-être que les travaux de ce plan n'avaient été exécutés qu'en partie puisqu'on demandait des fonds pour les compléter.

La clôture en question allait du coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre jusqu'au boulevard ; de là à la rue Saint-François-Xavier et même plus loin jusqu'à une ravine ; ensuite elle courait au nord-ouest, puis au sud ouest pour atteindre à peu près le site actuel de l'école des Frères, et elle suivait la rue Saint-Pierre d'un bout à l'autre. Le Platon est nu de muraille sur ce plan, mais il porte sept canons placés sur des affûts.

La lettre du gouverneur-général marquis de Denonville, en date du 12 novembre 1685, dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées. " Ce poste est très important ; il aurait pu être mieux placé plus près des trois embouchures de la rivière, mais il est trop tard pour le changer. "

La guerre des Iroquois recommençait et devait durer jusqu'à 1701. Il n'y a pas de doute que la position du cap Métabérotine est plus forte, militairement, que celle du Platon, mais les cultivateurs ne s'étaient pas établis pour faire la guerre.

Je viens de dire une grande vérité, mais, voyez la chose étrange, cette même année 1685, LaHontan écrivait que " les Trifluviens sont les meilleurs soldats de la colonie. "

LaHontan, qui était dans le pays, dit que, l'été de 1690, le comte de Frontenac fit une visite aux Trois-Rivières et y traça le plan d'un fort. L'hiver suivant

la ville fut entourée " d'une très belle palissade," dit un document officiel.

Les Iroquois se trouvaient maîtres du Haut-Canada, le fort Cataracoui étant abandonné. Tout le gouvernement de Montréal était ravagé par les bandes qui massacraient les habitants et brûlaient les maisons. Saint-François-du-Lac avait subi un assaut. Plusieurs Français venaient d'être pris au lac Saint-Pierre.

Un contrat du notaire Ameau, dressé en mai 1692, mentionne la rue que nous appelons Bonaventûre laquelle " regarde la grande porte de la ville," par conséquent cette porte était au coude ouest de la rue Notre-Dame où commence la rue Saint-Pierre.

La population des Trois-Rivières et autres lieux en remontant jusqu'à Chambly, à Châteauguay, à Lachine, avait abandonné les champs pour se réfugier dans des enclos décorés du nom de forts. Ceux qui avaient allumé cette guerre étaient retournés en France, laissant aux colons la mission de défendre le pays.

Le 15 septembre 1692, Frontenac et Champigny écrivant au ministre, lui expliquent que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf avec des redoutes et qu'on y a fait d'autres réparations, mais qu'il faut de l'argent pour augmenter l'enceinte.

Le 24 octobre 1694, Champigny mentionne dans les menues dépenses des " réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières." On rendait compte à Versailles de chaque clou enfoncé dans un pieu et de chaque bardeau posé sur une couverture.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et Champigny font rapport que " la clôture des Trois-Rivières a été réparée et son enceinte augmentée pour fermer la maison du gouverneur et porter la clôture sur la croupe de la hauteur, afin de mieux commander la

campagne, et la basse-ville étant auparavant trop retirée. ”

Ainsi, on avait prolongé la palissade côté du sud pour embrasser le Platon, et vers le nord on enveloppait le terrain des Récollets.

En 1701, Bacqueville de la Potherie remarque que la ville est “ entourée de pieux d'environ dix-huit pieds de haut. ”

Sur le plan de 1704 la clôture entoure le Platon et dans son ensemble elle nous montre huit bastions. Au nord elle enveloppe le terrain des Ursulines. Au nord-ouest la rue Saint-Pierre est toujours la limite de cette fortification. Les portes ne sont pas indiquées, nous ne les voyons que sur le plan de 1685.

Vers 1704, quelqu'un a dessiné une vue de la place et elle a été publiée. La seule copie que je connaisse(1) de cette œuvre a été découverte en Allemagne. Elle donne tous les détails de la palissade mais elle laisse le Platon sans défense, ce qui nous ferait reculer jusqu'à 1692, pourtant le monastère des Ursulines est à sa place actuel et cela nous amène à 1700 ou 1702. L'église de la paroisse est encore sur le site où elle se trouvait depuis 1664 jusqu'à 1715. On y voit sur le Platon une maison avec ses dépendances (M. de Ramezay) mais pas le château qui ne fut bâti qu'en 1725. Ce problème allemand m'intrigue fort. Il est évidemment croyable dans toutes ses parties, sauf l'absence de palissade sur le Platon.

La palissade si gentille du plan de 1704 (que j'ai publié) s'accorde bien avec la jolie rangée de pieux du dessin allemand de la même date, mais voilà que, cinq ans plus tard, on déclare pourrie et ruinée toute cette défense.

(1) Propriété de notre archiviste Arthur G. Doughty.

Le Platon, en 1709, portait trente canons.

La guerre contre les colonies anglaises éclatait. On construisit le fameux fort de Chambly, on releva l'enceinte des Trois-Rivières.

En 1721 nous avons un croquis soigné qui représente la palissade s'étendant au delà du monastère des Ursulines et comprenant tout le Platon. L'aspect en est bien modeste. On ne dirait pas que c'est un ouvrage militaire. L'œil passe entre les pieux. On n'y voit pas le moindre bastion. Que sont devenus ceux de 1704 ? N'ont-ils existé que sur le papier ? L'ingénieur proposa et le roi dispose puisqu'il tient les cordons de la bourse.

De 1744 à 1748 nous eûmes la guerre contre les colonies anglaises.

L'ingénieur Franquet, qui visita les Trois-Rivières durant l'été de 1752, note ce qu'il a vu et y ajoute ses observations :

“ Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée des quarante-cinq maisons et du couvent des Ursulines consumés par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable, pendant trois jours qu'on eut toutes les peines du monde d'arrêter le feu. Avant cet incendie la ville était fermée d'un enceinte de pieux de dix à douze pouces de diamètre, sur douze pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. ”

Ainsi, la palissade entourant le village avait été faite en mai-juillet 1653, augmentée, plus tard, reconstruite, changée plusieurs fois, et elle fut détruite en mai 1752, ayant subsisté quatre-vingt-dix-neuf ans, mois pour mois.

Franquet proposait de reconstruire l'enceinte, mais il voulait une muraille de brique parcequ'il avait exa-

miné la briqueterie de la Commune et disait que la terre était excellente pour cet objet. Il ajoute que le bois favorable pour faire de bons pieux dans les conditions requises ne se trouve pas facilement aux environs.

* La guerre de Sept Ans commença sur l'Ohio en 1753. Ni Québec, ni Montréal ni Trois-Rivières ne reçurent de fortifications. On se battit à la frontière jusqu'à 1759, où Wolfe arriva devant Québec

Trois-Rivières se relevait malaisément de ses ruines au milieu de la famine, des expéditions militaires et des privations de tous genres qui marquent cette époque.

J'ai remarqué que, en parlant des Trois-Rivières au cours de la guerre de Sept Ans, les écrivains disent que la palissade était délabrée—mettons plutôt qu'il n'y en avait pas.

Voici une autre vue des Trois-Rivières prise en 1757. Du fleuve c'est une côte absolument sauvage. Quelques maisons apparaissent au sommet. Le château est visible sur le Platon. Aucune trace de défense. Ni palissades, ni canon, ni tourelle, ni parapet. L'endroit, à cet égard, était retourné à un siècle en arrière. Il est vrai que les Iroquois n'étaient plus à craindre. Dans le port on voit une goëlette, des chaloupes, des canots d'écorce et plusieurs sauvagesses avec des enfants et quelques hommes de leur nation qui ont l'air de faire la traite. La côte, sous le boulevard actuel, est de plusieurs formes, ayant des creux, des renflements sur le point de s'ébouler, et tout cela est couvert de broussailles, de petits arbres, au milieu desquels sont plantés hardiment de hauts bois blancs, des pins, des épinettes. Ce devait être ainsi en 1634 lorsque LaViolette débarqua pour construire le fort.

BENJAMIN SULTE

BAL DE LA REINE DONNÉ PAR LORD DORCHESTER AU CHATEAU SAINT-LOUIS
A QUÉBEC LE 18 JANVIER 1787

Le 18 janvier, je résolus de sortir de mon île (1) malgré un froid de 25 degrés et deux pieds de neige dans le chemin pour aller voir le bal de la reine, y étant engagé par le récit que l'on me faisait très souvent de ces assemblées.

Je m'y rendis donc à 6.30 heures du soir. Le bal s'ouvrait. Le château était rempli d'officiers majors et subalternes et des cométaires de la ville. Les dames y étaient en grand nombre et formaient un assez beau coup d'œil, étant rangées sur les bancs qui s'élevaient en amphithéâtre au nombre de trois degrés. Les hommes étaient debout.

On commença le bal par des menuets, au son d'une très belle musique. Le lord était au haut de la chambre. Le premier salut du menuet s'adressait au lord, le second était pour le couple qui dansait. Il ne fut dansé que cinq menuets, après quoi on commença les contre-danses anglaises. A chaque contre-danse il y a vingt-cinq couples. Elles durent une heure chacune, ce qui est si ennuyant que si ce n'eut été de la musique qui me réveillait, je crois que je m'y serais endormi, ou du moins que j'aurais sorti bien vite.

Il y avait d'heure en heure plusieurs domestiques qui offraient à tout le monde des rafraîchissements. C'était du bon vin de Madère avec de l'eau chaude et du sucre, et quantité de bonbons.

Le lord se tint toujours debout jusqu'à 11.30 heures que l'on vint annoncer que le souper était dressé. Chaque cavalier prit en conséquence sa partenaire et

(1) Ile d'Orléans.

la conduisit dans une chambre basse où les tables étaient placées. Le lord s'y plaça à la tête avec les premières dames à ses côtés et deux ou trois officiers généraux. Tous les autres messieurs étaient debout derrière leurs partenaires.

Le souper est très curieux à voir. Tout y est artistement arrangé. L'on y voit avec plaisir s'élever quantité de pyramides de fruits, tous plus succulents les uns que les autres.

Le souper dura une heure et demie, à la fin duquel les belles voix des principales dames y furent entendues. Le lord se leva ensuite de table, et se retira, ce qui n'empêcha pas le bal de se continuer jusqu'à 5 heures du matin. (Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau).

ORIGINE DE QUELQUES NOMS CANADIENS

Couture : Terre cultivée avec soin, jardin maraîchier ; en Normandie la *Couture* est un enclos planté d'arbres fruitiers appartenant à une ferme.

Dubeau : De bos, bosc, bost, bois.

Francheville : Est le nom qu'on donnait aux communes auxquelles on avait accordé des franchises c'est-à-dire la dispense de certains impôts, de servitudes ou encore un conseil municipal.

Forest : Le forest est un nom d'écart très répété en France.

Gauthier : Petit passage ouvert dans les barrages pour faciliter le flottage à bûches perdues.

Goulet : l'assage étroit et long qui conduit à une rade ou à un port dont il ferme l'entrée et la sortie.

Goupil : (vieux français) Renard (du latin *vulpes*).

Hamel : Hameau.

VIEILLES POÉSIES

Dans des paperasses qui viennent de me passer sous les yeux je trouve deux petites poésies adressées à Françoise-Catherine Hertel, épouse de Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, et mère du héros de Châteauguay, à l'occasion de sa fête patronale, le 25 novembre 1805.

L'une, un quatrain, est signée Jean-Baptiste d'Estimauville. Elle se lit comme suit :

“ Catherine avait à Sienne,
L'amour de ses concitoyens ;
Réjouissons-nous, chers Canadiens,
Notre pays fournit la sienne. ”

L'autre signée des initiales D. M., est adressée à “ madame de Salaberry et ses demoiselles ” :

Si Catherine est la fête
Que nous célébrons en ce jour
Amis, mettez-moi à la tête
De ceux qui lui feront la cour.

Mon amitié le demande,
Que je chante un si beau nom ;
Muse ! orne donc mon offrande,
Elle est dictée par la raison.

Oui, je veux chanter Catherine,
Elle a des droits sur nos cœurs.
Et cette *Souris* si divine,
Met le comble à ses faveurs

En nous donnant dans ses trois filles
De vrais modèles de vertus ;
En elles les mêmes talents brilles,
Chers amis que voulez-vous de plus.

REPOSES

Jean Amyot. (XI, IV, 1064.) — Il était arrivé très jeune dans la Nouvelle-France vers 1635.

Il passa plusieurs années au pays des Hurons en qualité d'*engagé* des missionnaires jésuites.

Amyot fut interprète à Trois-Rivières de 1645 à sa mort. Les Sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé Antaïok.

En 1647, les Iroquois paraissant en divers endroits sur les rives du Saint-Laurent, une escouade de Français et de Sauvages chrétiens entreprit de leur donner la chasse. Amyot qui était d'une force physique peu ordinaire et qui ne demandait qu'à courir les aventures, fut un des premiers à entrer dans cette petite troupe d'élite. Il fut assez heureux pour s'emparer à la course d'un Iroquois qui avait donné le coup de mort au Père Jogues. Ce barbare fut conduit à Québec pour être livré au gouverneur. Celui-ci le donna à un capitaine sauvage. Les Pères jésuites de Sillery, après l'avoir instruit des mystères de notre religion, le baptisèrent et lui donnèrent le nom de sa victime, le Père Jogues.

Le capitaine sauvage, à qui le gouverneur l'avait donné pour en tirer justice, lui fit subir les derniers tourments. Pendant les horribles souffrances qu'on lui fit endurer, au lieu de chanter sa chanson de mort comme les Iroquois avaient coutume de le faire, il criait : " Antaïok (Amyot) est cause que je vais au ciel, j'en suis bien aise, je lui en sais bon gré. " Il cria aussi plusieurs fois Jésus ! Jésus !

Quelques mois après cet exploit, Amyot, de passage à Québec, provoqua tous les jeunes Sauvages à la course, soit avec des raquettes aux pieds, soit sans raquettes.

Plusieurs entrèrent en lice contre lui, mais il les battit tous.

Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot d'écorce le Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières. Une tempête s'étant élevée tout-à-coup, leur canot qui ne valait plus rien s'entrouvrit et les deux interprètes se noyèrent à la vue des Français, impuissants et désolés de ne pouvoir les secourir. Leurs corps furent retrouvés le 10 juin suivant, celui de Amyot proche de Sillery, et celui de Marguerie proche de Québec. Tous deux furent inhumés le même jour, l'un à Sillery, l'autre à Québec.

Ces deux braves furent bien regrettés, tant pour leur vertu que pour la connaissance qu'ils avaient des langues sauvages.

Le Père Lalemant, dans la *Relation* de 1647-48, fait l'éloge des nombreuses et belles qualités qui distinguaient Amyot.

“ Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient, ou qui se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal, et n'offensait personne : car son innocence, avec l'opinion qu'on avait de son courage, le mettait à couvert. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph, qu'il avait prise en la maison de Sainte-Marie aux Hurons, où il a été élevé. Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Iroquois, il dit à un de nos Pères : “ S'il arrive que je meure, je désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une petite chapelle à l'honneur de saint Joseph. ” Il avait fait vœu de jamais ne rien refuser de tout ce qui lui serait demandé au nom de ce grand saint. Il lui dédiait ses courses,

ses voyages, ses combats, etc., et comme on parlait d'un camp volant contre les Iroquois : " S'il m'était permis, disait-il, de nommer cette petite armée, je l'appellerais l'armée de saint Joseph." Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu plus particulièrement assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle, il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité, qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau aussi bien que l'ancien Joseph, Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort, ses camarades s'étonnaient de sa retenue : car il faisait l'amour en ange, pour ainsi dire.

" Plusieurs ont cru que Dieu l'avait ravi en sa jeunesse, afin que le crédit et l'estime dans lequel il entra par son courage et par son adresse n'altérassent son innocence, et ne fissent brèche à sa vertu.

" Je lui ai ouï raconter qu'étant allé certain jour à la chasse, où il y avait des Iroquois en embuscade, il se sentit saisi d'une grande frayeur, ce qui ne lui arrivait jamais : car il était hardi au dernier point, prudent néanmoins fondant son courage sur l'appui qu'il avait en Dieu. Il s'efforça plusieurs fois d'avancer, mais il ne faisait que tourner dans les bois, en sorte qu'il ne put passer outre. Il s'adresse à son père saint Joseph, et à même temps il dit à un Huron qui l'accompagnait : " Retirons nous d'ici, il n'y fait pas bon. " Le lendemain quelques Algonquins allant en ce lieu même, tombèrent dans l'embuscade des Iroquois. Pour conclusion, ce brave soldat de saint Joseph a fait vingt-cinq ou trente lieues de chemin après sa mort, pour être enterré en la résidence de Saint-Joseph (de Sillery). "

P. G. R.

La " Maison Canadienne. " (VIII, V, 873.)
—C'est M. Edouard-Raymond Fabre (père de Mgr Fabre) qui, avant 1837, organisa toutes les souscriptions nécessaires pour tenir sur pied les comités chargés d'entretenir le feu patriotique, payer les députations des députés en Angleterre ; c'est lui qui fut en maintes circonstances le bailleur de fonds de la *Minerve*, alors que le pauvre Duvernay n'en pouvait mais ; c'est encore ce grand citoyen qui ressuscita le *Vindicator* après la mort de Tracey en 1832, le soutint de ses deniers jusqu'au jour où il le passa à son beau-frère, Louis Perrault.

Que de secours n'a-t-il pas rendus après l'insurrection à des compatriotes en détresse ! - Commentant l'autre jour l'article de M. de Caix sur le Canada, je m'efforçais d'expliquer l'infériorité économique des Canadiens au regard des Anglais et leur sujétion au capital étranger. M. Fabre fut un des premiers à tenter de nous soustraire à un joug par trop pesant et la fondation de la *Maison Canadienne* en partie sa création, entreprit cette autre œuvre de délivrance. Elle visait à établir un grand entrepôt de marchandises de toutes espèces que l'on aurait vendues aux marchands détailliers, alors taillables et corvéables à merci par le haut commerce anglais. La deveine qui poursuivait les nôtres voulut que la maison canadienne ne réussit point. (A. D. DeCelles, *Presse*, 1er avril 1905).

Le camp volant sous le régime français. (X, II, 995.)—Le gouverneur de Montmagny, pour protéger les habitations contre les dévastations des Iroquois, avait projeté de former un *camp volant* qui serait continuellement sur le qui-vive. Les soldats qui auraient formé ce camp volant se seraient toujours tenu prêts à poursuivre l'ennemi lorsqu'il se serait montré dans le voisinage des habitations. Malheureusement, les ressources manquèrent à M. de Montmagny pour mettre son projet à exécution.

Le successeur de M. de Montmagny, M. d'Ailleboust, reprit ce projet et réussit à le mettre à exécution.

Au printemps de 1649, Charles J. d'Ailleboust, neveu du gouverneur, est envoyé par lui jusqu'à Montréal " avec quarante hommes qu'il commandait sous le nom de camp volant, afin d'y aider à y repousser les ennemis. "

Le dernier procureur général du Conseil Supérieur. (XI, VI, 1076.)—Charles Perthuis, originaire de Tours, paroisse Saint-Saturnin, était venu s'établir à Québec vers la fin du dix-septième siècle pour y faire le commerce. De son mariage avec Madeleine Roberge il eut onze enfant.

Joseph, l'un d'eux, né à Québec le 30 août 1714, se livra d'abord au commerce comme son père.

Le 1er janvier 1747, il était nommé conseiller au Conseil Supérieur à la place du sieur d'Artigny, décédé.

Après la mort du procureur général Verrier arrivée à Québec le 14 septembre 1758, c'est M. Perthuis qui fit provisoirement les fonctions de procureur général.

Pendant le siège de Québec en 1759, les conseillers se retirèrent à Montréal, où sur l'avis de Perthuis, ils continuèrent de siéger. Leur dernière réunion eut lieu le 28 avril 1760.

Lorsque Perthuis vit que le pays passait aux Anglais il se décida à aller s'établir en France. Le 17 septembre 1763, il vendit sa seigneurie de Perthuis (Port-neuf). C'est quelques semaines plus tard qu'il s'embarqua pour la France avec sa famille.

Il fixa d'abord sa résidence dans la vicomté d'Aunay (Haut-Poitou).

En 1774, il obtenait une charge de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de Poitiers.

Dans ses lettres de provisions, enregistrées le 23 juillet 1774, il est dit : " Voulant pourvoir à l'un des offices de

nos conseillers secrétaires en la chancellerie de Poitiers un sujet capable d'en remplir les fonctions avec honneur, nous avons accordé l'agrément à sieur Joseph Perthuis de la Salle ; la confiance que nous avons en ses sens, suffisance, capacité et expérience, et les services qu'il nous a rendus, d'abord en qualité de notre conseiller en notre Conseil Souverain du Canada, et ensuite en celle de notre procureur au dit conseil, nous persuadant que nous ne pouvons faire un meilleur choix ; pour ces causes et autres, etc.

Joseph Perthuis de la Salle décéda le 19 mars 1782

Un arrière-petit-neveu du dernier procureur-général de la Nouvelle-France, M. de la Salle, pratique comme avocat à Mâcon (Saône-et-Loire).

Les quelques notes qui précèdent nous ont été communiquées par M. Emile Desmaizière, de Pont de Veyle (Ain), France.

Les femmes électeurs. (II, XI, 254)—La constitution que nous octroya l'Angleterre en 1791 ne défendait pas aux femmes de voter. Mais nos grand'mères s'occupaient plus de leur foyer que des affaires politiques, aussi très peu allaient enregistrer leur vote.

En 1809, M. Joseph Papineau, le père du grand Papineau, brigua les suffrages de la division-est de Montréal. Le poll était ouvert depuis quelques heures lorsqu'une femme âgée, encore fraîche et vigoureuse, se présenta pour voter. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter (on avait alors le vote ouvert) elle répondit, d'une voix forte mais émue :

—Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Madame Papineau—née Rosalie Cherrier—avait deux sœurs. L'une fut la mère de Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, l'autre devint la femme de l'honorable Denis-Benjamin Viger.

On ne reprochera certainement pas à madame Papi-neau d'avoir laissé un instant son foyer pour aller au poll enregistrer son vote pour un fils qui devait lui faire tant honneur.

Les camériers d'honneur de Sa Sainteté.(V, VI, 629.)—“ L'institution des camériers d'honneur “ *extra urbem* ” remonte à Pie VI, mais ils ne furent sous ce pontificat pas plus de trois. Pie VII, en eut quatorze ; Léon XII, et Pie VIII, n'en nommèrent point, et Grégoire XVI commença une nouvelle série qui s'augmenta sous les deux pontificats suivants.

“ Les camériers d'honneur “ *extra urbem* ” ont le titre de Monseigneur et celui de familiers du Pape ; ils ont les mêmes vêtements que les camériers secrets et les camériers d'honneur, à l'exception de la cappa rouge. Toutefois ils ne peuvent porter ce costume dans Rome et par conséquent n'y ont point droit au titre de Monseigneur, puisqu'ils ne sont camériers d'honneur qu'*extra urbem*.

“ Le Souverain Pontife ne nomme pas ordinairement camérier d'honneur *extra urbem* un ecclésiastique résidant à Rome. Cette dignité est réservée à des ecclésiastiques habitant hors de la Ville Eternelle, et si le Pape quittait Rome, il trouverait ainsi dans ces villes des camériers de service pouvant entrer immédiatement en fonctions. Cette charge finit avec le pontificat. ” (Battandier).

Camériers d'honneur canadiens :

Mgr Charles-E. Poiré, Sainte-Anne de la Pocatière (1887) ;

Mgr George-Elzéar Brochu, Southbridge, E. U. ;

Mgr Jean-Baptiste Proulx, St-Lin des Laurentides, (1878).

QUESTIONS

1080— Dans l'hiver de 1693, un parti alla attaquer les Iroquois dans leur pays. Ce parti se composait de 300 Canadiens, de 100 soldats et de 230 Sauvages. Après environ un mois de marche, ils s'emparèrent du village de Agnié, où ils firent 200 prisonniers. Jacques LeBer de Saint-Paul qui faisait partie de cette expédition en a écrit une histoire détaillée. Elle fut envoyée à l'un de ses fils alors en France. *L'héroïne chrétienne*, p. 313, publie quelques extraits de ce mémoire dont l'original se trouvait, paraît-il, à la Bibliothèque Royale, de Paris. Où est-il maintenant? Je voudrais bien le consulter.

MONT.

1081—Je vois qu'en 1790, pendant la session de la Cour du Banc du Roi à Québec, Frs-Régis Caron et Marie-Geneviève Charpentier sont marqués dans la main pour crime de haut larcin. Le compte rendu ajoute " le bénéfice du clergé leur a été accordé." Que veut dire cette dernière expression?

XXX

1082—Le nom de l'officier anglais qui, le 16 octobre 1690, vint si insolemment, au nom de l'amiral Phips, sommer Frontenac de lui remettre Québec, est-il connu?

ANG.

1083— Quel est ce Le Roy de la Potherie, né à Québec, qui, le 21 octobre 1767, fut réhabilité par un conseil de guerre assemblé à l'Hôtel des Invalides à Paris?

QUEB.

1084—Le *Bulletin* parlait l'autre jour du service d'argenterie que la Chambre d'Assemblée décida de présenter à sir George Prevost en 1815. Le même corps n'a-t-il pas offert une épée d'honneur à lord Dalhousie vers 1820 ou 1821?

A. G. B.